

Déclaration conjointe de la France et d'Oman à l'issue de la visite officielle de sa Majesté Haïtham ben Tariq, Sultan d'Oman, en France.

30.6.2026 - | Présidence de la République française

1. Le 29 juin, sa Majesté Haïtham ben Tariq, Sultan d'Oman, a effectué une visite officielle en France à l'invitation de M. Emmanuel Macron, Président de la République française.

Cette première visite en France de sa Majesté Haïtham ben Tariq témoigne de la relation de longue date et empreinte de confiance entre la République française et le Sultanat d'Oman, établie à la fin du XIXe siècle avec l'ouverture du consulat français à Mascate en 1894.

2. Les deux chefs d'État, au cours d'une session de discussion officielle, ont salué l'intensification des contacts bilatéraux à tous les niveaux au cours de l'année écoulée et ont souligné leur volonté commune de renforcer leur partenariat bilatéral global et tourné vers l'avenir dans de nombreux domaines. Ils se sont réjouis des conclusions positives tirées du premier dialogue stratégique, qui a eu lieu à Paris le 14 avril 2026, et des récentes visites ministérielles, notamment de la visite du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à Mascate le 1er mai dernier, qui a engendré des progrès tangibles dans les domaines de la politique, de l'économie, de la défense et de la culture.

3. Les deux chefs d'État ont ouvert le forum d'affaires franco-omanais, qui a réuni plus de 60 entreprises françaises et omanaises. Cet événement a contribué à renforcer les relations d'affaires entre les deux pays et a conduit à la signature de grands contrats économiques dans les domaines des énergies renouvelables, de l'eau et de l'aérospatial.

Questions bilatérales

Économie, commerce et investissement

4. Les deux chefs d'État ont salué le dynamisme des relations économiques bilatérales et ont exprimé le souhait d'étendre encore ces relations en renforçant le commerce bilatéral et en facilitant les flux commerciaux entre la France et Oman. Ils ont réaffirmé leur volonté partagée de mettre en œuvre des projets d'intérêt mutuel, sur la base de la présence de longue date d'entreprises françaises à Oman.

5. Les deux chefs d'État ont souligné l'importance du développement des relations entre les deux pays, en mettant l'accent sur la nécessité d'accroître les investissements mutuels dans leurs secteurs productifs respectifs. Ils entendent atteindre ces objectifs grâce aux opportunités de partenariat offertes par le plan « France 2030 » et le programme « Oman Vision 2040 », notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'hydrogène, des infrastructures maritimes, de la logistique, des technologies de l'information, des transports, du tourisme, de la culture et de l'industrie spatiale. Dans ce contexte, les deux chefs d'État se sont félicités de la signature du mémorandum d'accord sur la promotion des investissements et sont convenus de tirer parti de cet

instrument clé pour concrétiser ces ambitions et faciliter les flux d'investissements concrets.

6. En outre, les deux chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de renforcer leur coopération dans les secteurs stratégiques que sont l'aviation civile et l'espace. À cette fin, ils ont souligné l'importance de la signature d'un accord de coopération technique entre la Direction générale française de l'aviation civile et l'Autorité omanaise de l'aviation civile, d'une lettre d'intention et d'un mémorandum d'entente sur les transports, notamment sur la coopération en matière des transports urbains et de systèmes de métro. La France salue par ailleurs le partenariat établi entre Oman et Airbus pour la construction du premier satellite d'Oman, le partenariat entre CMA CGM et Asyad Group devant permettre à ce dernier d'étendre et d'intégrer ses réseaux logistiques autour des ports d'Oman et le partenariat signé récemment entre Oman et Suez pour la gestion de l'eau dans Mascate et ses environs, ainsi que la première étape majeure qu'ont atteinte Oman et EDF dans le développement des capacités de pompage-turbinage d'Oman.

Culture, recherche et éducation

7. Les deux chefs d'État se sont félicités de la coopération culturelle entre leurs deux pays et ont réaffirmé leur détermination à renforcer encore les liens culturels et universitaires franco-omanais. Ils ont salué à cet égard la signature de plusieurs accords visant à intensifier leur coopération dans les domaines culturel, scientifique et universitaire, notamment la mobilité des étudiants et des chercheurs, l'archéologie, la muséologie et la santé.

8. Coopération dans le domaine de l'éducation : ils ont convenu de déployer des efforts pour accroître l'inscription de l'ensemble des élèves qui remplissent les conditions d'admission au Lycée français international de Mascate, conformément aux procédures et aux règlements approuvés par le ministère de l'Éducation du Sultanat d'Oman.

9. Ils ont également souligné qu'il était important d'accroître la mobilité des étudiants vers la France dans le cadre de projets de coopération universitaire conjoints, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme financé conjointement qui associe les établissements d'enseignement supérieur publics et privés des deux pays, la promotion de projets de recherche collaboratifs, le développement de programmes de doubles diplômes et le renforcement des programmes de bourse existants pour les étudiants omanais qui suivent des études de courte ou de longue durée en France, conformément aux priorités du programme « Oman Vision 2040 ».

10. Ils ont souligné qu'il était important de renforcer l'enseignement du français dans le Sultanat d'Oman grâce au développement dans les écoles publiques omanaises du programme pilote pour l'enseignement du français, à la formation professionnelle de professeurs de français omanais et à la promotion de la traduction littéraire et universitaire, qui constitue un moyen de promouvoir les échanges culturels et éducatifs.

11. Ils ont également salué le partenariat de longue date entre le ministère de l'Éducation du Sultanat d'Oman et le Centre franco-omanais de Mascate, qui promeut la coopération culturelle et éducative entre les deux pays. Ils ont pris acte de la contribution du Centre à l'enseignement du français dans les écoles omanaises, à l'offre de possibilités de formation linguistique et à l'organisation d'initiatives en faveur de la mobilité des étudiants, notamment le programme annuel d'école d'été en France pour les étudiants omanais.

12. Secteur des musées : ils ont convenu de renforcer l'échange de savoir-faire dans le secteur des musées et de poursuivre leurs efforts conjoints pour ouvrir le musée franco-omanais (Bait Faransa),

qui illustre les relations historiques de longue date qui unissent les deux pays.

13. Secteur de l'archéologie : ils ont convenu de coopérer dans le domaine de la recherche scientifique et de favoriser des résultats positifs grâce à des publications universitaires à la fois en France et dans le Sultanat d'Oman.

14. Coopération scientifique : les deux chefs d'État ont souligné l'importance du renforcement de la coopération scientifique dans le domaine des sciences humaines grâce aux activités du bureau du Centre français de recherche de la péninsule Arabique du Sultanat d'Oman.

Défense et sécurité

15. Les deux chefs d'État se sont entretenus au sujet de la coopération bilatérale dans le domaine de la défense et de la sécurité. Ils ont salué la qualité de la coopération militaire bilatérale, notamment l'intégration d'équipements français au sein des forces armées omanaises et la réalisation régulière d'exercices conjoints dans toutes les armées, ainsi que les visites des différents ports d'Oman par des navires de guerre français.

16. Ils ont souligné leur volonté commune de renforcer leur collaboration dans les domaines stratégiques clés, notamment la sûreté maritime et la lutte contre les trafics illicites.

17. Conformément à la détermination continue de la France à préserver la sûreté maritime et la liberté de navigation dans la région, notamment grâce aux déploiements navals multinationaux, les deux chefs d'État se sont engagés à renforcer leur coopération en matière de renseignement et de surveillance maritimes ainsi que de préservation des routes commerciales.

18. Ils sont convenus d'achever les travaux lancés en 2022 pour un accord concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées et protégées dans le domaine de la défense. Ils sont également convenus de finaliser l'accord sur l'échange d'informations entre leurs services de renseignement militaires respectifs.

Situation régionale et internationale

19. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur volonté de poursuivre la coordination de leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales et de les intensifier. Ils ont souligné qu'il est important de soutenir la désescalade régionale, la prévention des conflits et la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ainsi que contre la prolifération des armes de destruction massive, tout en assurant la sécurité des voies maritimes.

20. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur ferme attachement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme. Ils ont également souligné leur attachement aux normes du droit international, du droit international humanitaire et du droit maritime international. Ils ont plus particulièrement réaffirmé leur attachement à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui demeure le cadre juridique régissant les espaces maritimes, notamment le détroit d'Ormuz et la mer d'Oman.

21. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur engagement ferme en faveur du dialogue et de la

diplomatie comme moyens de résoudre la crise régionale, se félicitant du rôle constructif des deux pays à cet égard, et ont souligné la nécessité de rétablir la stabilité et la sécurité régionales. Ils ont salué le protocole d'accord entre les États-Unis et l'Iran et ont fait part de leur soutien aux négociations en cours visant à parvenir à un accord diplomatique à long terme.

22. La France s'est réjouie de la médiation d'Oman sur la question nucléaire ainsi que de ses efforts pour résoudre la crise dans le détroit d'Ormuz. Oman a salué les efforts de la France pour favoriser une reprise rapide de la navigation dans le détroit d'Ormuz.

23. Les deux chefs d'État ont souligné l'importance de la réouverture du détroit d'Ormuz et ont réaffirmé leur attachement à une navigation libre, sans conditions ni restrictions, notamment le droit de passage en transit conformément au droit de la mer. Les deux chefs d'État sont convenus de collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'œuvrer en faveur de la liberté de navigation à l'avenir et de conduire des opérations de déminage conjointes.

24. Les deux chefs d'État ont souligné la nécessité de mettre en œuvre la Déclaration de New York sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, approuvée en 2025 par 142 pays, ainsi que le plan de paix pour Gaza et l'intégralité de la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et le maintien du cessez-le-feu, de bonne foi et dans les meilleurs délais.

25. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur soutien total au Conseil de direction présidentiel de la République du Yémen. Ils ont également souligné qu'il est particulièrement important de soutenir tous les efforts régionaux et des Nations Unies visant à aboutir à une solution inclusive et globale à la crise au Yémen. Ils reconnaissent l'importance stratégique de la stabilité régionale en mer Rouge pour l'économie mondiale ainsi que l'importance de la liberté de la navigation en tant qu'exigence internationale.

26. Les deux chefs d'État ont fait part de leur soutien aux efforts mis en œuvre pour atteindre une paix globale, juste et pérenne en Ukraine, dans le respect du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies. Ils ont rappelé la nécessité de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des États.

Conclusion

27. La République française et le Sultanat d'Oman ont exprimé leur profonde conviction que leurs liens historiques ainsi que leur attachement commun au droit international et au dialogue constructif entre leurs autorités constituent les fondations solides d'un partenariat ambitieux, durable et renforcé.

28. Sa Majesté Haïtham ben Tariq a chaleureusement remercié le Président Emmanuel Macron et le peuple français de l'accueil aimable et de l'hospitalité généreuse qu'ils lui ont accordés ainsi qu'à la délégation qui l'accompagnait lors de leur visite en France. Sa Majesté a également invité le Président Macron à effectuer une visite à Oman.

(Traduit de l'anglais)

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/06/29/declaration-conjointe-de-la-france-et-doman-a-lissue-de-la-visite-officielle-de-sa-majeste-haitham-ben-tariq-sultan-doman-en-france>